



ATTRIBUTION DE CONTRAT DOCTORAL

ANNEES 2015 / 2018

PROPOSITION DE SUJET DE THESE

Les groupes transversaux du LABEX Futurs Urbains¹ se consacrent à une thématique précise, au sein de grandes thématiques structurant la démarche du LABEX. Ils associent des chercheurs et enseignants-chercheurs provenant de plusieurs laboratoires différents et appartenant à plusieurs disciplines différentes. Ils sont les lieux privilégiés de la cumulativité scientifique et permettent de faire le lien entre les différents programmes du LABEX en approfondissant au travers de différentes opérations les mêmes champs scientifiques. Ils sont, également, la structure d'accueil des post-doctorants et des doctorants recrutés par le LABEX.

PRESENTATION DU SUJET DE THESE :

Intitulé du sujet de thèse :	Les usages de l'histoire dans la production urbaine.
Groupe transversal proposant le sujet de thèse :	Usages de l'Histoire et Devenirs Urbains Responsables scientifiques : Loïc Vadelorge- ACP Corinne Jacquand - AUSSER Site web : http://www.futurs-urbains.fr/fr/usages-de-l-histoire-et-devenirs-urbains/document-120.html

Cadrement de la thèse :

Rapprocher les usages du passé et la prospective urbaine c'est d'abord considérer que l'histoire n'est pas un simple préalable à la recherche urbaine. Parce qu'elle met en œuvre un récit de ville, elle constitue une perspective qui peut/doit contribuer au diagnostic et par voie de conséquence à la prospective urbaine. Le passé, toujours questionné et construit à partir de problématiques du présent, éclaire le projet, même s'il ne le détermine pas. Si le recours à l'histoire constitue donc une pratique effective de l'urbanisme, pourquoi ne pas interroger sa fonction et son fonctionnement dans le « projet urbain »? Ce constat commun aux différents usages du passé des villes nous semble pouvoir déboucher sur plusieurs pistes de travail, qui peuvent guider un projet de thèse s'inscrivant soit en histoire urbaine, soit en architecture, soit en urbanisme, les deux termes étant entendu dans un sens disciplinaire élargi (histoire, géographie, architecture, urbanisme, sociologie, etc.). On ne cherche pas ici des sujets de thèse traitant explicitement les thématiques de travail du groupe de travail Usages de l'histoire et devenirs urbains mais des études/monographies permettant de nourrir sa réflexion et appuyées sur des terrains, des corpus et des méthodes d'enquête/analyse qui devront être soigneusement explicitées dans le projet de thèse. Les orientations proposées par le groupe de travail Usages de l'histoire et devenirs urbains peuvent être posées ainsi :

« **Les futurs urbains ont un passé** ». Une première piste de travail tient dans la possible contribution du projet de thèse à une réflexion sur l'appellation même de « futurs urbains ». L'affirmer c'est d'abord considérer qu'un certain nombre de grands projets d'aménagement urbains actuels s'inscrivent dans le temps long de l'histoire de l'urbanisme. Les « Grand » Paris, Londres, Amsterdam, New-York, Moscou..., transcrits dans des documents ou des acteurs spécifiques, ont une histoire au moins séculaire, connue dans ses grandes lignes mais qui mérite d'être régulièrement revisitée et complétée, en miroir des questions posées par les nouveaux enjeux de développement urbain. L'histoire de la planification, des capitales et secondairement des grandes métropoles régionales, n'est pas uniquement une affaire de plans mais aussi et d'abord de contextes idéologiques, économiques et institutionnels dont l'analyse est susceptible d'éclairer le débat public.

Affirmer que les futurs urbains ont un passé, c'est aussi revenir sur l'histoire des projets d'aménagement ou d'extension qui sont à la fois spécifiques, très tôt modélisés et traduits dans d'autres contextes (embellissement « versaillais », haussmannisation, ensanche espagnol, ring germanique, etc.) délimitant un espace de la prévision, du projet ou de l'anticipation dont la recherche urbaine est loin d'avoir fait le tour (histoire des circulations et des modalités de traduction d'une langue à l'autre, histoire des adaptations des concepts d'une ville à l'autre,...). On ajoutera à ce volet, la question des créations urbaines, des fondations de l'Epoque des Lumières aux villes nouvelles des Trente Glorieuses en passant par les cités-jardins. Qu'est-ce que le passé des futurs urbains peut nous apprendre sur les futurs urbains du présent ?

¹ Site du LABEX Futurs Urbains : <http://www.futurs-urbains.fr/fr/>

Affirmer que les futurs urbains ont un passé c'est enfin rappeler que la prospective ou l'anticipation urbaine ont régulièrement eu recours à l'histoire. Les historiens ont joué un rôle essentiel dans la formalisation des études urbaines, en France comme à l'étranger. Les généalogies intellectuelles ont jusqu'alors essentiellement insisté sur les réseaux intellectuels (écoles de...) et les œuvres. Il reste à éclairer les multiples lectures et appropriations de ces histoires de ville. Parallèlement à la création du Plan construction puis du Plan urbain, les travaux des historiens capables de mettre en perspective le passé des villes (Le Goff, Duby, Perrot, Roncayolo, Lepetit) ont été par exemple mobilisés pour comprendre les évolutions urbaines et donc agir sur les villes contemporaines. Ce recours aux historiens renoue plus ou moins avec celui des générations précédentes d'urbanistes (Mumford, Lavedan, Poëte pour les plus attentifs à ce type d'approche) et suggère une histoire urbaine qui prenne pour objet la place même des études ou même simplement des propos historiques (Commission du Vieux Paris, etc.) dans la réflexion et la production des villes. Comment a-t-on lu les histoires de ville ? En quoi ont-elles pu influencer la production des villes, de leur aménagement, de leur rénovation ?

« Les patrimoines urbains sont toujours en construction ». Une seconde piste de travail possible nous semble résider dans les usages présents ou passés du patrimoine urbain. On a trop longtemps opposé, en France, les « protecteurs » (ministère de la Culture, Architectes des Bâtiments de France, Commission des abords, etc.) et les « bétonneurs » (ministère de l'Équipement, caisse des dépôts et consignations, organismes opérationnels et promoteurs etc.) comme si les rôles et les positions étaient nécessairement binaires et figées. La détermination de normes de protection autour des secteurs anciens (périmètre de visibilité, secteurs sauvegardés, ZPPAUP ou AVAP, cité historique), les pratiques de restauration et la labellisation d'un certain nombre de milieux urbains (villes d'art et d'histoire, inscription au patrimoine mondial de l'Unesco) mais aussi, au-delà des approches institutionnelles, le rôle des mobilisations urbaines (riverains, usagers, associations de protection, etc.) ont objectivement déterminé un certain nombre de rénovations urbaines et contraint l'imaginaire bâtisseur des aménageurs chargés de mettre la ville d'hier aux normes d'aujourd'hui et de demain. Cette histoire, qui commence à être mieux connue, ne peut plus se lire en noir et blanc, en opposant termes à termes l'ancien et le nouveau. Les notions de réhabilitation depuis les années 1970 comme celle de renouvellement urbain depuis les années 1990 manifestent la quête d'un compromis urbain qui est au cœur même de l'usage des temporalités dans la prospective urbaine.

C'est en ce sens que l'on doit comprendre l'idée que le patrimoine est porteur d'avenir. L'aménageur n'a jamais pu contourner la partie de ville « patrimonialisée » mais il a toujours du au contraire composer avec elle. L'image de la « ville-musée » est finalement une illusion très fautive, destinée à garantir, dans une perspective touristique ou nostalgique, le maintien de corpus de référence très discutables. Ces simplifications sont de plus en plus rejetées par les professionnels du patrimoine eux-mêmes qui ont compris que la quadrature du cercle de l'économie du patrimoine urbain ne pouvait être résolue que dans sa projection dans le futur des villes dont il doit être un levier. Protéger une forme urbaine comme l'immeuble haussmannien à l'époque des impératifs énergétiques est à la fois une contrainte et un défi posé à la fois aux gestionnaires des villes et aux garants de leur historicité. Elle engage de nouveaux modes de connaissance associant les savoirs habituellement mobilisés (histoire de l'art, histoire de l'urbanisme, histoire urbaine locale, architecture, archéologie, droit, mémoire habitante ou technicienne/professionnelle...). Dans cette configuration, la possibilité d'une expertise historique « hybride » doit être explorée comme une condition nécessaire de la possibilité même du futur urbain, que l'on se situe sur le plan juridique, culturel ou sociétal. La question de la durabilité ne peut pas être traitée sans référence au patrimoine architectural et urbain.

Cette réflexion aurait tout intérêt à s'effectuer dans le cadre comparatif à l'échelle de l'Europe tant il est vrai que d'un contexte à l'autre la notion de patrimoine s'applique différemment. Certaines villes patrimonialisées dans le cadre du bloc soviétique ne le sont par exemple plus de nos jours. La « dépatrimonialisation » mérite en soi une étude, tout comme la tendance à patrimonialiser des usages et réalités immatérielles (Puces de Saint-Ouen, espaces mémoriels ou publics, ...).

À l'heure du patrimoine mondial et des usages ambivalents de la labellisation, il apparaît également nécessaire de réfléchir à l'échelle de la planète toute entière. La croissance urbaine des nouveaux espaces d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine se retrouve ainsi confrontée au déploiement mondial de la problématique du patrimoine, générant des réinventions qu'on ne peut se contenter de qualifier de « néo » ou de « kitsch » mais qu'on doit aussi analyser comme des témoignages des valeurs urbaines de notre temps et du doute généralisé sur les futurs urbains (par exemple le modèle de la ville agraire royale réinventé en Asie du Sud Est).

«L'urbanisme mobilise souvent l'histoire. Que dire de cette utilisation concrète du passé des villes pour préparer leur futur ? Une troisième piste de travail envisageable réside en effet dans l'existence de pratiques d'« application » de l'histoire urbaine (usages politiques du passé bien sûr mais aussi usages techniques et pédagogiques comme les ateliers d'architectes-urbanistes, les travaux pratiques encadrés, les études de cas, les diagnostics de rénovation urbaine ou les inventaires préalables, la participation encadrée des habitants, etc.) qui gagneraient à être mises en perspective épistémologique. Mais de quelle « histoire urbaine » parle-t-on ? L'« histoire urbaine » est-elle concevable sans cette interaction avec les pratiques opérationnelles ?

Cette posture implique de questionner simultanément les méthodes de travail et d'enseignement de l'histoire des villes dans le cadre opérationnel, et la nature même de l'histoire urbaine telle qu'elle s'est élaborée en France. De nombreuses questions en découlent : En quoi la territorialisation des connaissances historiques qui est au cœur de l'apprentissage des métiers de l'urbanisme diffère-t-elle de la monographie d'histoire ? Qu'ajoute-t-elle et que retranche-t-elle ? Quels déplacements occasionne-t-elle dans la pratique et l'écriture de l'histoire des villes ?

Évoquer l'articulation entre histoire et projet urbain c'est aussi questionner les discours qui lient traditionnellement dans les pratiques d'analyse urbaine. Il s'agit notamment d'élucider les motifs de mobilisation de l'histoire et les manières dont elle est instrumentalisée par les aménageurs et les acteurs politiques, aujourd'hui comme hier. On s'interrogera notamment sur les effets de médiatisation de l'histoire (les historiens font obligatoirement partie des équipes travaillant sur les grands projets) et le marketing historique qui se déclinent dans différents lieux selon des configurations et des logiques d'intérêt (requalification foncière, signaux en direction du tourisme culturel,...) différentes.

Chemin faisant, le questionnement sur nos pratiques de l'histoire urbaine conduit à accepter de lancer des controverses sur le sens et l'historicité des mots clés (prospective, projet urbain, patrimoine, instrumentalisation, ...) et sur les méthodologies (monographie, morphologie historique, matérialité urbaine, micro/macro histoire) propres à chacune des disciplines mobilisant l'histoire dans l'analyse du fait urbain. Par exemple, comment aborde-t-on la forme urbaine aujourd'hui ? Comment l'histoire des différents discours sur le sujet s'est-elle construite et comment son caractère heuristique et opérationnel est-il renouvelé par de nouveaux auteurs dans un contexte d'étalement urbain et de métropolisation d'échelle mondiale ?

Ces réflexions épistémologiques peuvent aussi conduire à comparer les pratiques disciplinaires de la mémoire et de l'histoire pour dégager les conditions et les limites d'une interdisciplinarité historique capable de penser les enjeux de la ville contemporaine. Comment dépasser l'horizon des terrains d'études ou d'enquêtes, l'irréductibilité des méthodes et des langages pour mettre en débat les interprétations dans une perspective « utilitariste » de l'histoire urbaine ? A quel moment ce contexte de production utilitariste, pris notamment entre validation des intuitions du concepteur et célébration de l'action de l'aménageur, menace-t-il la validité même de l'histoire produite ? Que cherchent en définitive les différents historiens des villes ou de leurs quartiers et en quoi cette recherche déborde-t-elle de son caractère érudite pour nous aider à penser la ville contemporaine, ne serait-ce que par rapport à la ville du passé ?

ENCADREMENT DU SUIVI DE THESE :

Le doctorat est dirigé par un ou deux enseignants-chercheurs HDR, dont un au moins est rattaché à Paris-Est. En fonction du sujet, un MCF non HDR peut être associé à la direction.

Selon l'entrée privilégiée, le doctorat est susceptible de s'inscrire dans un ou plusieurs des laboratoires du Labex, associés au groupe de travail transversal usages de l'histoire et devenirs urbains ([ACP](#), [AUSSE](#), CRHEC, CRH*, CHS*, [IPRAUS](#), [LAB URBA](#), [LATT](#))² avec un comité de thèse, issu du groupe transversal Usages de l'histoire et devenirs urbains et pouvant inclure les enseignants-chercheurs suivants membres du groupe de travail transversal.

Isabelle Backouche (EHESS-CRH), Jérôme Bazin (UPEC-CHREC), Denis Bocquet (LATT), Florence Bourillon (UPEC-CHREC), Michèle Bresson (AUSSE), Viviane Claude (LAB-URBA), Laurent Coudroy-de-Lille (LAB URBA), Adèle Esposito (AUSSE), Thibaut Estelle (AUSSE), Annie Fourcaut (CHS), Romain Gustiaux (ACP), Corinne Jaquand (IPRAUS-AUSSE), Michèle Lambert-Bresson (IPRAUS-AUSSE), Nathalie Lancret (IPRAUS-AUSSE), Jean-Michel Léger (IPRAUS-AUSSE), Vincent Lemire (ACP), Caroline Maniaque (AUSSE), Jean-Paul Midant (IPRAUS-AUSSE), Nathalie Montel (LATT), Frédéric Moret (ACP), Clément Orillard (LAB URABA), Antoine Picon (LATT), Nathalie Roseau (LATT), Thibault Tellier (CHS, IRHIS), Annie Terrade (IPRAUS-AUSSE), Anne Terrail (AUSSE), Valérie Theis (ACP), Estelle Thibaut (IPRAUS-AUSSE), Loïc Vadelorge (ACP), Charlotte Vorms (CHS)

Référent-e-s scientifiques à contacter

Corinne Jacquand (AUSSE-IPRAUS)

E-mail : corinne.jacquand@orange.fr

Loïc Vadelorge (ACP)

E-mail : loic.vadelorge@u-pem.fr

Ecole doctorale concernée par le sujet :

Ville, Transports et Territoires ou Cultures et Sociétés

² Pour les laboratoires hors Paris-Est, une co-direction est nécessaire, l'allocation doctorale étant délivrée par les écoles doctorales de Paris-Est (culture et société ou villes, transports, territoires)

LA CANDIDATURE :

Qualifications et compétences attendues :	<p>La/le candidat-e devra justifier d'un M2 en sciences humaines ou sociales, d'un master 2 d'urbanisme ou d'architecture, comportant une préparation significative à la recherche (une version pdf des mémoires déjà soutenus, et une présentation détaillée des travaux de recherche en cours, le cas échéant, sera appréciée).</p> <p>Les compétences attendues sont celles d'un-e chercheur-e justifiant de travaux empiriques, autant que d'une connaissance de la littérature pertinente, la capacité à formuler une question de recherche originale et personnelle, et à rassembler et sélectionner un corpus et à concevoir une méthodologie adéquate pour y apporter des éléments de réponse.</p>
Dossier de candidature	<p>Le télécharger sur le site du LABEX : http://www.futurs-urbains.fr/fr/appels-d-offre/document-32.html</p>
Date limite de dépôt de candidature :	<p>Jeudi 28 Mai 2015</p>
Pièces à joindre au dossier :	<p>LETRE DE RECOMMANDATION D'UN ENCADRANT DU MEMOIRE : <input type="checkbox"/></p> <p>SUIVANT LE DIPLOME OBTENU :</p> <p>Master 2 en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joindre la photocopie du diplôme de Master 1 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire de Master 1 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire provisoire de Master 2 <input type="checkbox"/> - Joindre les notes obtenues <input type="checkbox"/> - Date de prévision de soutenance de Master 2 (au plus tard en juin 2015) : <p>Master 2 déjà obtenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joindre la photocopie du diplôme de Master 2 <input type="checkbox"/> - Joindre le mémoire <input type="checkbox"/> - Joindre les notes obtenues <input type="checkbox"/> <p>PROJET DE RECHERCHE (6/7 pages) : <input type="checkbox"/></p> <p>RESUME (2 000 signes maximum –espaces compris-) : <input type="checkbox"/></p>
Le dossier de candidature complet doit être envoyé, <u>par mail</u>, à :	<p>Catherine Alcouffe Responsable administrative du LABEX Futurs Urbains E-mail : catherine.alcouffe@univ-paris-est.fr Tél : (33)1 01 81 66 52</p>
Déroulement de la procédure de sélection :	<p>Le Groupe Transversal « Usages de l'Histoire et Devenirs Urbains » se réunira entre le 28 mai et le 3 juin 2015 pour classer les dossiers présentés. Le/la candidat (e) classé (e) première sera auditionnée par un jury composé de membres du Conseil Scientifique du Labex et des directeurs des écoles doctorales. Seront également auditionné-e-s des candidat-e-s sélectionné-e-s par d'autres groupes transversaux du Labex.</p> <p>Au terme de ces auditions le Labex attribuera 2 allocations doctorales au total.</p> <p>Cette procédure ne dispensera pas les candidat-e-s retenu-e-s d'une audition par l'ED d'inscription.</p>

LE CONTRAT DOCTORAL :

Date de début et de fin de contrat :	<p>du 1^{er} septembre 2015 au 30 octobre 2018</p>
Durée de fin de contrat :	<p>3 ans</p>
Rémunération nette mensuelle :	<p>Entre 1 359,00 € net/m et 1 634,00 € net/m suivant les missions associées au contrat doctoral</p>